



Association et responsabilité civile

Par **petitefée**, le **27/07/2008 à 19:34**

en tant que membre du Conseil d'administration d'une association sur la protection animale j'ai proposé de contracter une assurance responsabilité civile pour les chiens qui sont déposés par les bénévoles, chez leur famille d'accueil ou adoptants rnqui a la charge de ces chiens lorsque nous les confions à des familles d'accueil bénévoles (sous contrat d'asso) nous, la famille d'accueil ? rndans le cadre où le chien s'échappe qui doit couvrir en cas d'accident si l'association n'a pas de responsabilité civile ? rnrnque me conseillez vous ? rnmerci